

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*



Communiqué 2023-01 (2023-01-23)

## ***Poursuite déposée en Cour Supérieure***

Le présent communiqué a pour objet de vous informer qu'une poursuite a été intentée contre l'Association des propriétaires des Villas de l'Anse. Le litige porte entre autres sur l'imposition de normes architecturales ainsi que les modalités visant l'adhésion des membres.

Plus précisément, une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire, en annulation des dispositions d'un Règlement et en dommages et intérêts à la Cour Supérieure du district de Saint-François, dans le cadre du dossier 450-17-00855-228, a été signifiée le 29 octobre dernier à l'encontre de l'Association des propriétaires des Villas de l'Anse et de son président, Pierre Desbiens ainsi que de la présidente du comité Architecture, Mimi Pontbriand.

L'Association conteste cette demande et a, comme il se doit, prévenu les assureurs en responsabilité qui ont accepté de prendre fait et cause au nom de l'Association et des officiers visés personnellement. Ils assumeront par conséquent les frais juridiques de la défense et le cas échéant, l'indemnisation de l'Association et de ses dirigeants en fonction des limites de la couverture d'assurance et des exclusions prévues aux polices en vigueur.

L'existence de cette procédure sera consignée dans les registres de l'Association et déclarée aux états financiers, comme il se doit. L'information sera donc accessible à toute personne qui consultera ces documents.

La procédure étant pendante devant la Cour supérieure, il n'est pas indiqué pour les représentants de l'Association de commenter davantage le dossier.

Le CA vous informera des développements par le biais des procès-verbaux des réunions du CA.

Votre Conseil d'administration